

PROCES-VERBAL DES OBSERVATIONS

FORMULEES PENDANT L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT
SUR :

- LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA DIGUE ET DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DU BARRAGE DE L'ETANG DE GRAND RUE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BRETEAU ET OUZOUEUR-SUR-TREZEE ;
- LA CESSIBILITE DES TERRAINS NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT DUDIT PROJET EN VUE DE L'IDENTIFICATION DES PARCELLES, DE LA RECHERCHE DES PROPRIETAIRES, DES TITULAIRES DE DROITS REELS ET AUTRES INTERESSES (ENQUETE PARCELLAIRE) ;
- LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE COMPRENANT LES PROCEDURES D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU, D'ABSENCE D'OPPOSITION AU TITRE DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000, D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT ET DE DEMANDE DE DEROGATION AU TITRE DES ESPECES ET HABITATS PROTEGES.

Pendant cette enquête de **quarante-trois jours (43)**, du **04 décembre 2023 au 15 janvier 2024**, le commissaire-enquêteur a reçu **quatre observations (4)** qui se répartissent comme suit :

- ✓ **Trois observations** inscrites sur les **deux registres d'enquête** mis à la disposition du public
- ✓ **Un courriel** à l'adresse ouverte à cet effet à la Préfecture du Loiret

I - OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC OU LES ELUS

I – 1 Observations sur les registres d'enquête
(Les écrits sur les registres d'enquête sont retranscrits par le commissaire-enquêteur)

Mairie d' OUZOUEUR-sur-TREZEE

Dans le cadre des travaux de l'étang de Grand Rue, VNF a manifesté le souhait d'acquérir une portion du chemin rural de St-Eusoge (25 a, 04 ca) appartenant à la commune et a proposé parallèlement d'accorder à la commune un droit de passage par convention de superposition de domaines publics.

Monsieur Denis GERVAIS, maire de la commune, réitère son souhait concernant cette partie du chemin rural de St-Eusoge et demande la restitution de cette portion sur une surface équivalente le long de l'emprise du chantier de renforcement de la digue de l'étang de Grand Rue afin d'assurer la continuité de ce chemin rural.

Il demande également à VNF, en cas d'accord, de supporter l'intégralité des frais inhérents à cette affaire (bornage, notaire, enquêtes publiques, etc...).

Cette demande a fait l'objet, le 12 avril 2023, d'une délibération du conseil municipal adoptée à l'unanimité et transmise à VNF par mail du 25 avril 2023.

Monsieur Bruno BORDEAU, secrétaire de la Fédération Départementale de Pêche du Loiret est venu lors de la permanence du 15 janvier 2024 en mairie d'Ouzouer sur Trezee exposer son avis sur ce projet **au nom de sa fédération**.

En préliminaire, Mr BORDEAU expose l'organisation de la fédération, souligne les droits de pêche détenus sur l'ensemble des barrages réservoirs dont l'étang de Grand Rue et précise les missions statutaires qui comprennent notamment le développement du loisir « pêche » et la protection du milieu aquatique.

Mr BORDEAU donne ensuite son avis global sur le projet en soulignant sa pertinence et les nombreux usages qui justifient sa restauration au-delà du soutien à l'alimentation des canaux de navigation :

- réservoir de biodiversité acté par le classement en zone NATURA 2000 ;
- réservoir d'eau pour d'autres usages dont l'irrigation des cultures ;
- caractère structurant dans les paysages de la Puisaye avec le projet de plan de paysage ;
- cadre de vie des populations locales (pêche, promenades, observations naturalistes) ;
- potentiel de soutien au développement économique.

Mr BORDEAU après avoir indiqué l'avis très favorable de sa fédération et le caractère indéniable d'utilité publique de ce projet donne son avis sur les interrogations et réserves de l'autorité environnementale et du CNPN concernant notamment certaines pratiques des pêcheurs et des promeneurs, l'ensemencement et le rôle de prédateurs d'insectes des poissons.

En réponse à ces inquiétudes, Mr BORDEAU rappelle l'obligation de gestion des ressources piscicoles faite aux fédérations à travers un Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG) adopté en 2018 et qui sera réactualisé en 2024. Ce plan intègre le réservoir de Grand Rue.

Concernant l'inquiétude d'impacts négatifs sur le retour des pêcheurs et des promeneurs, la fédération rejoint l'AE et le CNPN et souhaite la mise en place d'une gouvernance claire.

La fédération, en collaboration avec la LPO, souhaite la conversion de la maison de garde de Grand Rue en « maison d'interprétation des étangs de Puisaye ».

Enfin, concernant le retour des poissons comme une menace potentielle pour l'environnement, la fédération souligne la nécessaire vigilance à la nature du rempoissonnement et envisage dans son PDPG un empoissonnement adapté au site validé par l'OFB.

Monsieur BORDEAU a remis au commissaire-enquêteur un courrier de trois pages qui développe les arguments résumés ci-dessus. Ce courrier est inséré dans le registre d'enquête de la mairie d'Ouzouer-sur-Trezee.

Mairie de BRETEAU

Monsieur René THIEBAUT, maire de Breteau, est favorable au projet mais il s'interroge sur l'état des voies communales permettant l'accès à l'étang de Grand Rue qui sont entretenues par la communauté de communes Berry- Loire- Puisaye.

Ces voies, qui seront utilisées pendant la durée des travaux, ne sont pas adaptées aux passages répétés d'engins de chantier et risquent d'être fortement dégradées.

Monsieur le maire souhaite qu'une convention soit établie en vue de leur remise en état entre les différents intervenants (VNF, communauté de communes, commune de Breteau et entreprises).

I - 2 Observation reçue sur l'adresse mail dédiée à l'enquête **(Le mail est retranscrit tel quel)**

Mail du 26/12/2023 à 12 h 35

« Roland Eve
7 Les Salzards
89170, Saint Martin des Champs,
le 26 décembre 2023

Je suis tout à fait favorable à ce projet de remise en eau du barrage réservoir de Grand Rue.

Restaurer le barrage réservoir pour sa capacité de stockage d'un volume d'eau très important pour la Puisaye dans un contexte de tension sur la ressource en eau et les atteintes à la biodiversité. Je suis convaincu que la remise en eau de Grand-Rue, si souvent annoncée, servira de façon utile à de nombreuses fonctions écologiques et de multiples usages économiques et récréatifs.

La valeur patrimoniale naturelle est déjà pleinement identifiée par la désignation du site en zone Natura2000 par la présence de nombreuses espèces végétales et animales recensées dans les inventaires scientifiques.

La valeur patrimoniale culturelle et paysagère de la Puisaye, qui est issue de la création et de l'aménagement du canal de Briare et de son réseau d'alimentation en eau pour la navigation, est reconnue tant par la population locale et les touristes que par les instances administratives et techniques.

La remise en eau permettrait de pallier des déficits pour l'alimentation en eau pour l'agriculture, pour la pisciculture et les activités halieutiques. Elle limiterait les prélèvements d'eau sur la Loire en période d'étiage, lorsque le manque de ressources devient critique (biodiversité, centrales nucléaires, ...)

Elle permettrait également d'envisager la réalisation du projet de création d'une maison des étangs qui a été soumis à VNF. Ce projet a pour objectifs :

- de répondre à la demande des élus, des établissements scolaires, des particuliers par la mise à disposition des connaissances et des outils pédagogiques sur la faune et la flore des étangs et de l'histoire du paysage à travers les usages et la vie locale.
- de créer un pôle de rencontre, de découverte, d'interprétation et de sensibilisation à la nature de l'étang de Grand-Rue et plus généralement du réseau d'étangs lié à l'alimentation du canal de Briare, incluant les rivières, les rus et rigoles de la Puisaye.
- de développer un site-étape pour les différentes mobilités douce, vélo route, randonnées, tourisme, parcours thématiques, pêche en préparation. »

A ORLEANS, le 21 janvier 2024

Le commissaire-enquêteur

Signé : Jean BERNARD

Remis au maître d'ouvrage le 22 janvier 2024 en mairie d'Ouzouer-sur-Trezeze

Nom, Prénom, fonction : BOUCHE Flore, chargée d'opération VNF

Signature : signé BOUCHE Flore